



**ASEMBLEE GENERALE DU 21/06/2025**

**RAPPORT FINANCIER – EXERCICE 2024**

Après le lancement avec le Club des villes et territoires cyclables de la campagne « Ville apaisée quartiers à vivre » en juin 2023 à la suite d'un travail inter associatif important pour concevoir et rédiger le Manifeste avec différents partenaires ( FUB, FNAUT, FNE) puis les 5 argumentaires, l'année 2024 a permis de poursuivre la réalisation, la mise en forme et la diffusion de nouveaux documents et supports de communication liés à cette campagne (comptes-rendus de visites et de rencontres, capsules vidéo, brochure). Une dynamique s'est mise en place afin de la faire connaître, de l'animer et de recueillir des signatures.

Par ailleurs le passage de relais sur l'appel à initiatives « Rues aux enfants, rues pour tous » s'est consolidé avec la formalisation d'un soutien à temps partiel via une prestation, qui a permis d'assurer les missions habituelles de suivi de l'appel et d'entamer un travail de refonte des modalités d'inscription et d'actualisation du site.

Enfin en ce qui concerne les modes actifs la réflexion sur la marche s'est poursuivie en particulier sur les aspects économiques et, compte tenu de l'actualité concernant la cohabitation piétons-cyclistes, un groupe de travail inter associatif a été créé et a permis la rédaction d'un premier rapport.

### **Le budget de 2024 est légèrement excédentaire**

La campagne « Ville apaisée, quartiers à vivre » avait en 2023 généré des frais importants avec le recours à de nombreux prestataires pour alimenter la création des supports de communication : rédaction, campagne photo, graphiste, vidéaste, webmaster.

2024 a permis, avec des dépenses encore importantes pour la mise en forme des supports, de profiter des investissements réalisés l'année précédente. Ainsi a été organisé sur le site de Rue de l'Avenir et de ses partenaires la diffusion des différents documents qui ont été créés. Ceux-ci ont également fait l'objet d'une diffusion papier limitée pour une utilisation lors des rencontres de Rue de l'Avenir ou des partenaires de la campagne et pour des envois sur demande. La campagne a été également marquée par l'organisation d'une visite d'une journée à Chartres, et de 2 jours à Lille et Roubaix, d'une rencontre « A pied à vélo bien dans ma ville » à Dijon et de webinaires « petits déjeuners » avec la participation d'élus.

L'animation des Rues aux enfants est assurée par la nouvelle équipe qui est désormais assistée par les prestations d'une chargée d'appui aux territoires. Le site WEB et le WIKI des Rues aux enfants rues pour tous » a été en 2024, comme les années passées, animés par une webmaster à temps partiel. Sur la thématique de la place des enfants en ville, Rue de l'avenir a assuré financièrement la tenue de la rencontre du 27 mars à Rouen « En Normandie place aux enfants dans l'espace public ! », coorganisée avec l'Agence Normande de la Biodiversité et du Développement durable, la Métropole de Rouen et le CEREMA.

A part quelques remboursements de voyages, les activités relatives à la marche n'ont pas entraîné de frais importants.

Plusieurs éléments expliquent le léger excédent de 553 euros de l'exercice 2024 et le retour à l'équilibre après 3 années déficitaires.

- Les demandes de subvention ont été bien acceptées par nos différents financeurs et ont été élargies grâce au soutien de l'ADEME.
- Les dépenses concernant la campagne « Ville apaisée quartiers à vivre » encore élevées ont été maîtrisées et ont bénéficié des investissements assurés en 2023
- La progression des cotisations s'est poursuivie

## 1- RECETTES

### • Rentrées : 90 710€

Cette somme se décompose de la façon suivante :

- Subventions 74 637 €
- Cotisations 14 892€
- Prestations de service 1180 €

Les aides financières ont été apportées par

- le ministère de l'Intérieur (DSR) : 20 000 €
- le ministère de la cohésion des territoires (ANCT) : 10 000.00 €
- le ministère de l'environnement (MVM/ DGITM) : 15 000.00 €
- le ministère de l'éducation, jeunesse et sports 8 000 €
- la ville de Paris : 4000 €
- l'ADEME : 17 637 €

### • Evolution sur les deux dernières années

	2023		2024	
	Montant	%	Montant	%
Etat	43 112	57 %	70 637	78 %
Collectivités	10 000	13 %	4 000	5 %
Cotisations	13 000	17 %	14 892	16 %
Prestations de service	5 420	7 %	1 180	1 %

On constate :

- que la part Etat + ADEME a connu une augmentation sensible et que les cotisations poursuivent leur progression ;
- qu'une baisse de la recette « collectivités » est intervenue liée à la diminution de la subvention accordée par la ville de Paris

## 2- DEPENSES

- **Dépenses : 91 243 €**

Le montant des dépenses 2024 est plus élevé que celui de l'année précédente. Cela est dû aux rémunérations des prestations de services liées aux aides nécessaires pour maintenir le haut niveau d'activité qu'a connu l'association en particulier pour la campagne « Ville apaisée quartiers à vivre » (soutien du délégué général 15 600 €) et l'appel à initiatives « Rues aux enfants rues pour tous » (chargée d'appui aux territoires 10 800€ et webmaster 4170 €)

- **Répartition des dépenses**

	2023		2024	
	Montant	%	Montant	%
Salaires et honoraires	55 304	68%	63417	76 %
Déplacements	4128	5%	4948	5%
Frais de mission, réception	7293	9%	9125	10%
Fournitures et photocopies	4519	5%	3051	3%
3Impression et expédition	2912	7%	4040	4%

### Répartition des dépenses entre Rue de l'avenir et l'appel « rues aux enfants rues pour tous »

Dépenses payées pour le fonctionnement de l'association Rue de l'Avenir :

- **2024 : 68 954 €** (2023 : 71 540 €)

Dépenses payées au titre de l'opération « Rues aux enfants, rues pour tous » :

- **2024 / 22 289 €** (2023 : 9176 €)

L'augmentation des dépenses pour le suivi de l'appel à initiatives « Rues aux enfants rues pour tous » est liée aux prestations de la chargée d'appui aux territoires, à la refonte des documents de communication et à l'organisation de la rencontre de Rouen de mars 2024

- **Conclusion**

Le solde bancaire du compte principal au 31/12/2024 s'élevait à 1612 €

Le livret A présentait au 31/12/2024 le solde de 41 106 €.

Légèrement moins importante que l'année précédente, la trésorerie reste suffisante pour assurer, dans l'attente du versement des prochaines subventions sollicitées, la continuité du financement pour les projets prévus en 2025 mais il conviendra, dans le contexte budgétaire actuel, de diversifier la recherche de financement et de poursuivre le développement de la part « cotisations ».